

# CONSULTATION PUBLIQUE

## Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs

### Plan Climat Air Energie Territorial du Pays du Haut-Doubs (PCAET)



L'élaboration du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays du Haut-Doubs a été approuvée par le Syndicat Mixte le 18 octobre 2018, après délibération des communautés de communes du Grand-Pontarlier, de Montbenoît, de Frasnè-Druegon, d'Altitude 800 et de Lacs et Montagnes qui ont délégué leurs compétences et mandaté le Syndicat Mixte pour ses réalisations et animations.

Le projet de Plan Climat a été arrêté le 30 mars 2023 par le Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs et été soumis à l'avis des services de la Région et de l'Etat, lesquels ont validé le projet, sous réserve d'observations faisant l'objet d'un mémoire en réponse.

La suite de la procédure, prévoit une consultation du public définie à l'article 123-19 du Code de l'Environnement pour donner aujourd'hui la parole aux habitants et acteurs du territoire pour recueillir les avis quant à ce document qui présente de nombreuses actions visant à lutter contre le changement climatique.

**Cette consultation se déroulera entre le 15 mai et le 15 juin.**

Les documents relatifs au PCAET et mis à la disposition du public sont :

- *Un état initial de l'environnement ;*
- *Un diagnostic territorial et stratégies « Climat- Air-Energie » ;*
- *Un plan d'actions 2023-2029*
- *Une évaluation environnementale du PCAET 2022*
- *La délibération du 29 mars 2023 du SMIX relative à l'arrêt de ces documents.*
- *Les avis des partenaires publics associés*
- *Le mémoire élaboré en réponse aux avis des partenaires publics associés*

Les documents sont accessibles en version papier au siège du Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs au 56 rue de la République 25300 Pontarlier ou à télécharger sur le site du Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs : <http://haut-doubs.org/le-plan-climat-air-energie-territorial-pcaet.html> Vous pouvez également adresser vos remarques à : [secretariat@haut-doubs.org](mailto:secretariat@haut-doubs.org)

A l'issue de ces consultations nous modifierons les documents du PCAET en fonction de l'ensemble des retours. A l'issue de ces modifications, le Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs approuvera le PCAET qui sera suivie par une information du public par voie d'affichage, article de presse et mise à disposition sur le site internet du Smix.

Fait à Pontarlier, le 22 avril 2024

Le Président,  
Patrick GENRE